Document justificatif à fournir à l'opérateur conformément au point 10 du cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en Agriculture Biologique

Ce document est la propriété de BUREAU ALPES CONTROLES, et doit être restitué sur simple demande.

CERTIFICAT DE CONFORMITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2024/A03M20FC/1

2-Nom et adresse de l'opérateu

GREEN 2 GREEN PUBLIER 30 CHEMIN DE L'AULIEU 74140 SCIEZ

Restaurateur

Présence de produit(s) conventionnel(s) sur site

3-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle

ALPES CONTRÔLES Bureau Alpes Contrôles 3 Bis Impasse des Prairies ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY

Agréé par l'INAO sous le numéro FR-BIO-15

Nature de l'engagement :

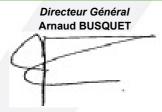
Certification «Quantité produits» : Catégorie «+ 95 %» (au moins 95% d'ingrédients et denrées biologiques)

6-Période de validité Du 18/11/2024 Au 31/12/2025 7-Date du contrôle Le 12/11/2024

8-Le présent document a été délivré par Bureau Alpes Contrôles, 3 Bis Impasse des Prairies - ANNECY LE VIEUX - 74940 ANNECY, sur la base du point 10 du cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en Agriculture Biologique conformément au programme de certification tel que défini dans la circulaire afférente de l'INAO, en vigueur à la date d'édition du présent certificat.

L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies dans le cahier des charges précité.

ANNECY, Le 19/11/2024





Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

CERT R9/Version 20240516